



Annuler temoignage prud homme

Par **louloute0085**, le **18/03/2011** à **22:57**

Bonjour,

J'ai fait il y a deux ans de cela une attestation pour une ancienne collègue. Après réflexion je lui avais demandé de ne pas s'en servir car moi je suis toujours dans la société et les choses depuis qu'elle est partie ce sont nettement améliorées. Elle a quand même mis mon attestation dans son dossier prud'homme. Je voudrais savoir aujourd'hui si je peux rendre cette attestation caduc ?
Merci de vos réponses

Aujourd'hui mon employeur m'a dit que la seule façon de "rendre neutre" cette attestation est d'en faire une pour lui ?

Qu'est-ce que je risque ?

Par **Cornil**, le **20/03/2011** à **17:13**

Bonsoir "Louloute"

Non, sauf à prétendre que cette attestation t'a été extorquée par pression, tu ne peux revenir sur elle.